

## **2FOPEN-JS-94**

### **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 OCTOBRE 2017**

12 licenciés présents et 36 représentés (pouvoirs validés)

NB : 3 pouvoirs ont été invalidés pour non-respect de la limitation à 3 pouvoirs par mandataire.

#### **Ordre du jour**

- rapport d'activités présenté par les responsables d'activités.
- rapport moral présenté par le président et vote.
- adoption d'un nouveau règlement intérieur et vote.
- rapport financier présenté par la trésorière après le rapport de la vérificatrice aux comptes et vote.
- orientation de l'action du Comité Départemental et vote du budget prévisionnel.
- nomination d'un second vérificateur aux comptes et vote.
- nomination d'une responsable voyage et vote.
- questions diverses.

**L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 9h15**

#### **Rapport d'activités**

La parole est donnée successivement à chaque responsable d'atelier ou à un autre de ses membres désigné à cet effet ; à défaut un compte rendu a été transmis au président qui en a assuré la lecture.

#### **Aquagym :**

Le projet, initié et géré directement par le Bureau, avait attiré une cinquantaine de licenciés et devait se matérialiser au Centre 16 à Maisons-Alfort. La localisation, le tarif et les créneaux proposés en ont repoussé la moitié puis la quasi-impossibilité de trouver un créneau qui convînt à une quinzaine de personnes, seuil de rentabilité, a conduit à un fonctionnement en très léger déficit au premier trimestre 2016-2017 puis à la clôture de la section. Depuis le Centre 16 a fermé ses portes. Pour ne pas essuyer le même échec, nous avons tenté une autre approche avec le Club Accrovital près du RER Saint-Maur-Créteil consistant à accorder à nos licenciés une réduction de l'ordre de 10% sur présentation de la licence 2FOPEN-JS. Un bilan sera effectué au bout d'une année.

#### **Badminton :**

Le responsable, Monsieur Jean-François BERBY, est excusé et a transmis son rapport. Cette section dont l'effectif est désormais critique (2 joueurs) dispose d'un local mis gracieusement à la disposition de la 2FOPEN-JS-94 par la ville de Bonneuil-sur-Marne. Pour ne pas en perdre le bénéfice, des contacts seront pris pour utiliser la salle pour autre chose, des entraînements de tennis par exemple.

### **Danse :**

Responsables Mesdames Thérèse DE MUER, excusée, et Josiane HAGOULON. L'effectif est en baisse ; les séances rassemblent un peu moins de trente personnes sur deux jours, les mardis et mercredis. Les animateurs de cette section sont bénévoles et ne sont pas aussi souvent libres qu'ils le voudraient.

### **Méthode Feldenkrais :**

Madame Martine MAZURE, responsable de cette activité indique qu'après deux années de baisse inquiétante, l'effectif repart à la hausse grâce aux effets de la subvention obtenue et la reconduction de celle-ci devrait amplifier cette relance. Pour l'instant on continue la structure d'urgence d'un cours unique de deux heures, en moyenne deux fois par mois.

### **Golf :**

Madame Françoise DOUEK, la responsable, s'est fait représenter par M. Patrick POUVIL. L'effectif de cette section est de 58 adhérents répartis comme suit, 70% pratiquent le golf comme activité de loisir et 30% participent à des compétitions.

En golf-loisir, la section propose un calendrier mensuel avec une sortie par semaine dans un golf de proximité, un entraînement thématique par quinzaine, une sortie par mois dans un golf plus prestigieux dans un rayon d'une centaine de kilomètres. Pour inciter les licenciés à pratiquer, les green-fees, coupons, seaux de balle etc. sont achetés à des prix attractifs et parfois revendus avec un léger rabais. Il est prévu de proposer plusieurs week-ends de golf, Lydia se charge de faire les recherches pour les « bons plans ». Enfin pour fédérer l'ensemble de nos membres répartis sur l'Île-de-France la section va organiser cette année un challenge de la section ludique au mois de novembre.

En ce qui concerne la compétition, la section golf participe principalement aux compétitions organisées par la Ligue d'Île-de-France de golf, le Challenge 36+ et la Promotion Entreprise. Pour le Challenge 36+, la 2FOPEN termine 2° du classement général, beaucoup de joueurs ont ainsi cassé la barre des 36. Pour la Promotion Entreprise nous avons présenté cette année deux équipes qui terminent 9° et 15° du classement. Notre section participe également aux différentes compétitions organisées par le CD Golf. Pour la qualification au championnat 2FOPEN, la section recevra les normands le 20 novembre sur le très beau golf d'Ormesson.

Enfin, la section golf, au travers de Françoise, Michelle et Patrick, est représentée au sein du comité directeur du Comité département du Val-de-Marne de la Fédération Française de Golf, la section s'implique fortement dans les actions de sport-santé avec le traitement de l'obésité, la promotion de l'activité féminine à travers les rencontres inter-associations, le sport scolaire, l'organisation des compétitions départementales etc.

### **Gym Seniors :**

Monsieur Jean-Jacques CARSAULT, responsable de la section, est excusé et représenté par Madame Danielle LACARRIÈRE. L'exiguïté des locaux du Club MGEN de Bonneuil-sur-Marne pose toujours une limitation au nombre de participants à 16 voire 18 personnes, ce qui permet, compte tenu des absences pour toutes les raisons imaginables,

d'accepter 24 personnes. Mais quatre personnes restent en liste d'attente. On va essayer cette année d'en accepter deux, les plus anciens à postuler.  
Nous décidons aussi d'étudier la possibilité d'élargir au maximum le créneau horaire disponible et de le scinder en deux créneaux éventuellement légèrement plus courts afin de permettre à plus de personnes de profiter de cet atelier.

### **Marche nordique :**

Monsieur Eric et Madame Annie REY, Madame Danielle LACARRIÈRE en sont les responsables. Cette activité connaît toujours le même succès. Ses 56 adhérents se partagent deux sites, le Parc Départemental de Choisy-le-Roi le vendredi et le Bois de Vincennes le mardi et ceci sous la houlette d'un intervenant de l'Athlétique Club de Paris-Joinville, toujours aussi compétent et apprécié. Trois paires de bâtons ajustables ont été achetées pour permettre aux personnes intéressées de faire des séances d'essai sans avoir à investir.

### **Tennis :**

Madame Annie RIGAL en est la responsable. Les adhérents de cette section participent aux compétitions « Tennis Entreprise » organisées par la Ligue de tennis du Val-de-Marne qui nous loue également ses courts couverts. Les équipes Dames, Messieurs et Mixtes disputent deux séries de compétitions, « un championnat régulier » de Novembre à Noël et les « Coupes de France » de Janvier à Pâques. Les différentes équipes ont obtenu des résultats honorables lors de la dernière saison. Cette section connaît une légère baisse d'effectif. La réorganisation en Île-de-France de la fédération de tennis en Ligue régionale remplaçant les ligues départementales laisse planer des incertitudes sur l'organisation des compétitions.

Les adhérents 2FOPEN doivent faire partie d'un club affilié à la FFT qui leur délivrera une licence FFT. Le jumelage avec le club du TCC Mont Mesly qui ne possédait pas d'infrastructures suffisantes pour pouvoir disputer des compétitions a permis à la 2FOPEN-JS-94 d'étoffer ses effectifs.

### **Yoga :**

Monsieur André EDEL excusé nous a transmis son rapport.

Notre professeur, Jacqueline Pauvrasseur, dont nous avons apprécié les cours pendant de nombreuses années s'est vue contrainte, pour raison de maladie, à mettre fin à ses activités. Ce changement étant intervenu en fin des vacances d'été il a fallu trouver un peu en catastrophe à la dernière rentrée un nouveau professeur. Nous avons eu la chance de trouver parmi les diplômés de l'Ecole Française de Yoga un professeur encore libre à cette période, Ghislaine Vivante. Sa pratique du yoga s'est révélée différente de celle de Jacqueline mais après peu de séances elle a convaincu l'ensemble des inscrits.

Malgré le départ de quelques personnes (maladie, éloignement), l'effectif de l'ordre d'une vingtaine de personnes en deux groupes est resté stable et compatible avec la capacité des locaux et l'équilibre financier. Des circonstances favorables (divers reliquats, subvention) ont permis de descendre les prix du cours en dessous de 200 € et d'attirer de nouveaux membres.

**Ce rapport n'est pas soumis à vote.**

## **Rapport moral (année scolaire 2016-2017)**

Au 31 août 2017 nous comptons 217 licenciés (dont deux licences temporaires) contre 205 (dont deux licences temporaires) l'an dernier au 31 août 2016. C'est une progression de près de 6% qui marque la santé de notre comité départemental.

La vie de notre association se passe toujours dans une atmosphère de convivialité et de bon esprit et c'est un réel plaisir de la gérer. Voici les actions menées par le comité départemental au cours de cette année.

Demande de renouvellement et obtention d'une subvention par la CNDS (support financier le CDOS) dans le cadre "santé par le sport" pour une action baptisée "pied à l'étrier". Montant 1.500€. Lors d'une entrevue à la DDCS, on nous a reproché en termes courtois mais fermes que l'utilisation de la subvention de l'an dernier n'avait pas été assez ciblée et avait eu des résultats peu probants. Cette année donc, nous veillerons à corriger son utilisation pour en assurer la pérennité, ce qui impose que la répartition entre les différentes sections ne pourra pas être homogène. Motifs de la demande (à respecter) : attirer de nouveaux membres, en particulier d'autres retraités MGEN 94 vers la pratique sportive en rendant les ateliers plus attractifs (publicité, journée portes ouvertes, baisse des contributions, remise aux nouveaux licenciés, formation d'animateurs, achat de matériel adapté).

Première demande par la section golf et obtention d'une subvention par le CNDS dans le cadre "promotion de la pratique féminine" pour une action baptisée "j'amène une amie". Montant 1.000€. L'action projetée consiste à offrir, lors d'une journée d'initiation, un parcours pour des couples marraine-invitée puis deux demi-journées de confirmation des acquis. Il est prévu une campagne d'information et une réunion avec un professionnel du golf et un médecin du sport.

Rappel pour mémoire : Création éphémère d'une nouvelle section d'aquagym qui n'a pu fonctionner qu'un trimestre faute d'accord sur un créneau commun entre les postulants. Nous avons changé d'approche pour relancer ce projet et venons d'obtenir dans un club sportif bien situé une réduction de 10% des tarifs sur présentation de la licence 2FOPEN-JS.

Enquête pour recenser les personnes intéressées par le tir à l'arc à la suite à des contacts avec le comité départemental de la fédération de cette discipline. Abandon de cette piste au vu du faible écho recueilli.

Nous avons profité du transfert du siège social à Créteil pour demander et obtenir que nous soyons mentionnés dans le journal de la ville "Vivre Ensemble" dans son numéro spécial associations. Les effets, toutefois, ne pourront qu'être marginaux.

Pour concilier la difficulté d'organiser des réunions du comité directeur départemental ou de bureau avec la vie démocratique de notre comité départemental, nous avons mis en place des consultations par courrier électronique soit pour les questions urgentes soit pour les questions de faible importance, démarche pour va être actée dans le règlement intérieur mis au vote ce jour.

Et pour mémoire,

Nous sommes toujours référencés auprès du relais Revesdiab, organisme d'état qui gère le suivi des diabétiques avérés ou potentiels, en particulier par la pratique sportive.

Dans le cadre de la demande de subvention, nous sommes d'office référencés sur le site Santé-Sport du département.

Rappelons notre partenariat avec l'Ecole d'Ostéopathie et la convention avec la MGEN 94 pour la tenue de l'AG au Club des retraités MGEN.

Nous relayons les annonces des propositions de stages et de voyages de la fédération et sa newsletter.

Et pour information,

Votre président a accepté de faire part du Comité Directeur Fédéral.

**Ce rapport est soumis au vote de l'assemblée et est adopté à l'unanimité.**

### **Adoption d'un nouveau règlement intérieur**

Ce point est traité avant le rapport financier car il influe sur la présentation de celui-ci par le passage à l'année scolaire des exercices financiers.

Selon l'article 17 de nos statuts, ce règlement intérieur "précise les divers points retenus ou absents des statuts". Celui qui est proposé aujourd'hui remplacera le précédent.

Il tient compte des propositions de la commission mise en place à la dernière assemblée générale, établies sur la base du précédent règlement intérieur et de nos statuts, validées en Comité Directeur Départemental. Certains articles n'ont été que légèrement réécrits pour les rendre plus clairs sans en modifier le sens. De nouveaux articles ont été ajoutés. Certains ne font qu'entériner des habitudes prises depuis longtemps, d'autres sont plus innovants et sont signalés comme tels avant l'examen et la discussion du projet.

Il est proposé un amendement consistant à ajouter un dernier article de bon sens précisant que toute modification ultérieure du règlement intérieur devra être instruite par le Comité Directeur Départemental puis présentée à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'article 13 du projet suscite des inquiétudes. Il a été rédigé sous les conseils de la MAIF mais certains responsables craignent que cet article n'entraîne une délégation de responsabilité. Certains textes indiquent qu'il faut déclarer à l'assurance tous les bénévoles impliqués (donc en particulier les « capitaines de sorties » au golf). La question de renforcer notre couverture par une adhésion à la RAQVAM Collectivités MAIF a été évoquée. L'assemblée Générale décide toutefois de ne pas bloquer le vote sous réserve que le Bureau prenne contact avec un spécialiste du droit des associations à la MAIF dans le courant de l'année.

**Ce projet avec son amendement est soumis au vote de l'assemblée et est adopté à l'unanimité.**

**Il figure en annexe de ce compte-rendu**

## **Rapport de la vérificatrice des comptes**

Le président avoue sa honte d'avoir oublié lors de la préparation de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2017 la décision prise à la précédente du 6 février 2016 de faire vérifier les comptes par deux vérificatrices Maïté CARIOU et Annie COMBE, désignées ce jour-là.

Annie COMBE étant partie en province, seule Maïté CARIOU a pris part à la vérification au siège social le lundi 9 octobre 2017 et, dans son rapport oral, indique qu'elle a eu accès aux comptes de l'association, qu'elle a trouvés bien tenus, qu'elle a pu avoir accès aux pièces justificatives qu'elle a demandées, qu'on lui a fourni toutes les explications souhaitées. Il lui semble donc que la gestion de l'association est régulière et sincère.

Elle ajoute que l'exercice de ce mandat lui a permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'association.

## **Rapport financier (année scolaire 2016-2017 et exercice exceptionnel)**

L'an dernier, nous avons présenté non seulement le bilan officiel par année civile comme c'était le cas les années antérieures mais aussi un bilan officieux par année scolaire, en l'occurrence l'année 2015-2016, parce que les soldes en début et fin d'exercice y coïncident avec la période d'arrêt des activités et que par conséquent, il traduit bien mieux notre activité.

Cette année se traduit par notre passage à la gestion par année scolaire. Nous sommes tenus, pour assurer la continuité des bilans officiels successifs à présenter un exercice exceptionnel allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017. Il apparaît fortement déficitaire essentiellement parce que nous y avons payé des prestations déjà provisionnées par les contributions des licenciés versées au dernier trimestre 2016. Il n'y a donc pas lieu de s'en émouvoir et nous ne le commenterons pas plus. De façon officieuse, et la prochaine fois ce sera la seule présentation, nous présentons aussi le bilan pour l'année scolaire 2016-2017.

Ces deux bilans sont présentés chacun sous forme de deux tableaux, l'un détaille les dépenses et recettes à la fois selon leur nature et selon la section concernée, l'autre synthétise le premier de façon globale pour le comité départemental et met en évidence le résultat de l'exercice et le montant de notre fonds associatif.

Quant au bilan proprement dit, il est dans la lignée des précédents.

Les différentes sections gèrent correctement leur budget malgré, pour certaines, les difficultés et incertitudes concernant le recrutement de leurs licenciés.

Le comité (hors sections) conserve une bonne marge de manœuvre assez élevée pour gérer les à-coups mais pas trop pour ne pas immobiliser l'argent des licenciés.

Les marges de manœuvres des sections et du comité sont placées sur le livret A de façon à générer des intérêts, certes minimes, mais bons à prendre.

**Pour plus de détails, voir les tableaux en annexe.**

**Ce rapport est soumis au vote de l'assemblée et est adopté à l'unanimité**

## **Orientation de l'action du Comité Départemental**

L'Assemblée Générale souhaite la poursuite des actions engagées et mandate le Comité Directeur et son Bureau pour développer les points suivants :

- mise en œuvre de subvention CNDS/CDOS dans le volet "santé par le sport" pour l'action "pied à l'étrier" (reconduction) dans les conditions explicitées dans la demande. La répartition des sommes reçues s'effectuera en concertation avec les responsables d'activités concernées. Rappelons que les grandes lignes de cette action sont la publicité, en particulier l'organisation d'une matinée portes ouvertes, une baisse des contributions individuelles, ciblées sur les sections en difficulté pour cause de sous-effectif, avec une partie identique pour tous et une partie spécifique pour les nouveaux plus quelques aides minimales et marginales.

- mise en œuvre de subvention CNDS/CDOS dans le volet "accession des femmes à la pratique sportive" pour l'action "j'amène une amie" consistant, comme on l'a dit plus haut, à proposer à des couples formés d'une de nos licenciées et à une amie invitée des prestations de golf ciblées, une réunion avec entre autres un professionnel et un médecin puis un suivi des premiers acquis.

- Outre les week-ends de golf évoqués ci-dessus, le Bureau travaille de concert avec un membre du comité départemental du Gers à l'organisation d'un séjour touristique dans le Gers couplé à une initiation au golf à raison de deux heures par jour sur une semaine.

- Contact a été pris avec une organisation qui propose l'activité dite de "bateau dragon" apte au développement du corps et/ou à la réadaptation fonctionnelle dans une atmosphère ludique.

## **Adoption du budget prévisionnel**

Il est proposé la reconduction du budget de cette année, en tenant compte des subventions obtenues. Il n'est proposé que pour la forme car c'est une nécessité statutaire.

**Pour plus de détails, voir les tableaux en annexe.**

**Cette orientation et ce budget sont soumis au vote de l'assemblée et sont adoptés à l'unanimité**

## **Nomination d'un second vérificateur aux comptes**

Faute de candidat dans l'assemblée, un appel à candidature sera lancé et la nomination sera instruite par le Bureau puis le Comité Directeur Départemental.

## **Nomination d'une responsable voyage**

Françoise DOUEK, responsable de la section golf, a reçu une formation tourisme fédérale qui lui permet d'effectuer sous le contrôle du Président les démarches d'organisation de séjours sportifs. Le Comité Directeur Départemental lui en a donné l'autorisation provisoire jusqu'à l'Assemblée Générale de ce jour et il est demandé de la lui donner de façon définitive.

**Cette motion est soumise au vote de l'assemblée et est adoptée à l'unanimité.**

### Questions diverses.

La BRED a proposé de placer une partie de nos disponibilité en actions sociales de la BRED d'un rapport double de celui de livret A. Mais la disponibilité et la garantie du capital semblent un peu hasardeuses pour un gain modeste. Cette piste ne sera pas suivie.

Une responsable de section estime qu'il n'est pas de son ressort de transmettre à ses licenciés les informations venant de la Fédération. Le Président considère que cette attitude révèle le refus de certains membres du Club des Retraités MGEN de se considérer aussi comme des licenciés de la 2FOPEN-JS et que c'est bien regrettable et bien injuste. Toutefois, il ne veut pas s'engager dans un conflit inutile et demandera à chaque responsable sa position et transmettra lui-même les informations dans les ateliers concernés. Il indique en outre que la plupart de ces informations sont également affichées sur le panneau 2FOPEN-JS dans les locaux du Club des retraités MGEN.

Plus personne n'a de question particulière à poser.

**L'assemblée est close à 11h20 et se prolonge par un pot de l'amitié.**

Le secrétaire Yves Rigal

Le président, Joël Sornette

  
  


Pièces jointes en annexe :

- Règlement intérieur (amendement inclus)
- Bilans détaillés et synthétiques de l'exercice extraordinaire 2017 et de l'exercice scolaire 2016-2017
- Budget prévisionnel pour 2017-2018



## **REGLEMENT INTERIEUR 2FOPEN-JS-94**

### **Adopté lors de l'Assemblée générale du 14 octobre 2017**

Selon l'article 17 de nos statuts, ce règlement intérieur "précise les divers points retenus ou absents des statuts". Il remplace le précédent règlement intérieur.

**PREAMBULE :** Le fonctionnement du comité départemental 2FOPEN-JS-94 s'effectue en conformité avec les statuts fédéraux.

#### **TITRE I : LES MEMBRES**

**Article 1-** Le comité départemental est constitué de membres des sections sportives ou des ateliers du club des retraités MGEN 94 où se pratiquent des activités physiques et qui sont dès lors des sections de la 2FOPEN-JS-94.

**Article 2 -** Sont membres du comité départemental 2FOPEN-JS-94 les personnes de ces sections qui sont régulièrement inscrites, à savoir à jour de leurs licences, cotisations et participations annuelles aux sections.

**Article 3 -** Chaque membre du comité départemental s'engage à réaliser sa ou ses pratiques au sein de la 2FOPEN-JS-94 dans le respect des statuts de celle-ci et à en promouvoir les valeurs humaines et sociales dans son propre comportement.

**Article 4 -** Chaque nouveau membre doit remplir une fiche de renseignements avec sa demande de licence, à transmettre, avant le début de ses activités, au secrétariat de la section départementale.

**Article 5-** Au moment de son inscription ou réinscription annuelle, chaque membre doit régler par chèque le coût de sa licence 2FOPEN-JS et sa cotisation départementale ainsi que, par chèque(s) distinct(s), les appels à contributions de chacune des sections qu'il fréquentera.

**Article 6-** Le début de l'activité dans une section n'est possible que pour un membre régulièrement inscrit et après la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité datant de moins de six mois.

**Article 7-** La procédure normale pour qu'un membre contacte le secrétariat fédéral est que sa demande transite par le bureau départemental.

#### **TITRE II : LES SECTIONS**

**Article 8-** Chaque section désigne au sein de ses membres un(e) responsable qui sera chargé(e) de gérer la liaison avec le comité directeur départemental et le bureau départemental. Cette désignation est effectuée au début de chaque année scolaire.

**Article 9 -** Chaque responsable de section est chargé(e) de transmettre à chacun de ses membres tous documents ou informations nécessaires au bon fonctionnement de sa section et de la 2FOPEN-JS-94.

**Article 10-** Si une section fonctionne en plusieurs groupes, elle pourra si le besoin s'en fait sentir, désigner plusieurs responsables.

**Article 11-** Chaque section est représentée au comité directeur départemental par au moins une personne de la section. A défaut de désignation par ses membres de ce représentant, la section sera d'office représentée par son/sa responsable.

**Article 12-** Au delà de trente membres, une section est représentée au comité directeur départemental par au moins deux personnes de la section.

**Article 13-** Les responsables de section sont tenus de veiller à la sécurité de leurs membres.

Ils sont habilités à interdire la pratique de l'activité de la section à un membre dont la condition physique ne leur semble pas ou plus compatible avec cette pratique et doivent alors en référer au bureau de la 2FOPEN-JS-94 ; ils alerteront en outre les secours en cas de malaise avéré ou soupçonné.

S'ils constatent que l'installation sportive où est pratiquée l'activité présente un danger, ils doivent en référer au bureau de la 2FOPEN-JS-94 et prendre toute mesure nécessaire à la mise en sécurité de leurs membres, l'interruption de l'activité et/ou l'évacuation des lieux s'il le faut.

**Article 14-** Une section qui a constitué un bureau particulier selon l'article 22 des statuts et dont le nombre annuel d'opérations bancaires est important pourra se voir octroyer un sous-compte du compte bancaire de la 2FOPEN-JS-94

qu'elle gèrera par délégation et de façon autonome sous contrôle du trésorier de la 2FOPEN-JS-94, étant entendu que les sommes déposées sur ce sous-compte font partie des fonds de la 2FOPEN-JS-94.  
Un membre désigné de cette section sera d'office intégré au bureau de la 2FOPEN-JS-94, comme trésorier adjoint.

**Article 15-** Une section peut organiser des séjours sportifs dans le cadre de l'immatriculation tourisme. Son/sa responsable est tenu de participer à une formation tourisme organisée par la fédération qui lui délivrera une attestation. Le Comité Directeur devra autoriser le Président à lui donner, au vu de cette attestation, délégation de décision et de signature pour toutes les opérations nécessaires à l'élaboration de séjours. Le responsable est tenu d'informer le Président de tout projet de séjour sportif avant de mettre en œuvre cette délégation dans le cadre de ce séjour.

### **TITRE III : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Article 16-** Les convocations à l'assemblée générale sont transmises aux membres des sections par leurs responsables ; ceux-ci doivent avoir reçu la convocation à transmettre au plus tard deux semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

**Article 17-** La procédure normale pour faire inscrire une question à l'ordre du jour est de passer par le responsable de la section qui transmettra au comité directeur départemental, statutairement seul habilité à l'établir, au plus tard une semaine avant l'assemblée générale.

### **TITRE IV : LE COMITÉ DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL**

**Article 18-** Le Comité Départemental pourra être consulté par voie électronique sur une question urgente ou de faible importance. Dans ce cas, si plus de deux des sondés le demandent, une réunion sera organisée. Cette possibilité devra être rappelée à chaque consultation. La consultation tiendra lieu de réunion.

### **TITRE V : RÈGLES COMPTABLES**

**Article 19-** Les justificatifs et relevés qui nous arrivent sous forme électronique n'auront pas à être imprimés pourvu qu'ils soient sauvegardés de façon redondante.

**Article 20-** Le Comité Départemental présente ses bilans comptable par année scolaire.

**Article 21-** Le trésorier extrait de la comptabilité de l'association un bilan partiel pour chacune des sections. Chaque section vise un bilan annuel à l'équilibre. La différence, positive ou négative entre charges et produits, est reportée sur l'exercice suivant.

**Article 22-** Le trésorier extrait en outre de la comptabilité de l'association un bilan partiel de la gestion du Comité départemental proprement dit. C'est à partir de ce bilan que seront proposées les modifications du montant de la cotisation départementale.

### **TITRE VI : RÉVISION**

**Article 22-** Toute modification ultérieure du règlement intérieur devra être instruite par le Comité Directeur Départemental puis présentée à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le 14 octobre 2017,

Le président :

Le secrétaire :



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
2 FOPEN - JS - 94  
Agrément Ministériel N° 11773



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
2 FOPEN - JS - 94  
Agrément Ministériel N° 11773

## 2FOPEN-JS-94 exercice exceptionnel janvier-août 2017

comptes	Aquagym	Badminton	Danse	Feldenkraiss	Gymnastique	Marche nordique	Tennis	Yoga	Golf	Comité hors sections	Provisions	Comité
<b>solde au 31/12/2016</b>	<b>68,67</b>	<b>304,00</b>	<b>520,50</b>	<b>73,35</b>	<b>471,20</b>	<b>3 409,65</b>	<b>2 042,51</b>	<b>341,34</b>	<b>5 423,75</b>	<b>3 192,88</b>	<b>12 356,66</b>	<b>28 204,51</b>
<b>recettes</b>												
licences 2F reçues à reverser									186,00	208,00		<b>394,00</b>
licences FFGolf reçues à reverser									1 361,00			<b>1 361,00</b>
subvention DDCS-CDOS				138,00				138,00		-276,00		<b>0,00</b>
remise licences FFgolf									115,40			<b>115,40</b>
aide 2F frais compétition									108,72			<b>108,72</b>
aide 2F AG fédérale										116,30		<b>116,30</b>
aide 2F gestion ski										237,00		<b>237,00</b>
cotisations aux ateliers				200,00			14,00	178,00	60,00			<b>452,00</b>
recettes séjours									2 805,64			<b>2 805,64</b>
revente produits (green fees, balles, cartes)									3 964,00			<b>3 964,00</b>
<b>total recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>	<b>316,00</b>	<b>8 600,76</b>	<b>285,30</b>	<b>0,00</b>	<b>9 554,06</b>
<b>transfert entre comptes</b>												
restitution des provisions aux ateliers	995,00			3 553,00	1 242,00	3 686,66		2 880,00			-12 356,66	<b>0,00</b>
décision du Bureau	-44,30		44,30									<b>0,00</b>
<b>total transferts</b>	<b>950,70</b>	<b>0,00</b>	<b>44,30</b>	<b>3 553,00</b>	<b>1 242,00</b>	<b>3 686,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 356,66</b>	<b>0,00</b>
<b>dépenses</b>												
licences 2F reversées (dont affiliation du CD)									122,00	208,00		<b>330,00</b>
licences FFGolf reversées									1 961,00			<b>1 961,00</b>
prestations	1000,28		500,00	3 529,61	826,57	3 546,50	420,00	2 880,00				<b>12 702,96</b>
affiliations versées									20,00	100,00		<b>120,00</b>
frais de compétition									341,72			<b>341,72</b>
frais de déplacement			64,80		450,00					210,60		<b>725,40</b>
frais de bureau									58,32	120,64		<b>178,96</b>
frais de communication										28,56		<b>28,56</b>
frais bancaires									-14,70			<b>-14,70</b>
frais de réception										19,00		<b>19,00</b>
dépenses séjours									3 086,44			<b>3 086,44</b>
achat produits (green fees, balles, cartes)									4 650,50			<b>4 650,50</b>
<b>total dépenses</b>	<b>1 000,28</b>	<b>0,00</b>	<b>564,80</b>	<b>3 529,61</b>	<b>1 276,57</b>	<b>3 546,50</b>	<b>420,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>10 225,28</b>	<b>686,80</b>	<b>0,00</b>	<b>24 129,84</b>
<b>solde au 31/08/2017</b>	<b>19,09</b>	<b>304,00</b>	<b>0,00</b>	<b>434,74</b>	<b>436,63</b>	<b>3549,81</b>	<b>1636,51</b>	<b>657,34</b>	<b>3799,23</b>	<b>2791,38</b>	<b>0,00</b>	<b>13 628,73</b>

visa de la trésorière :



**2FOPEN-JS-94 1/1/2017 au 31/8/2017  
EXERCICE EXCEPTIONNEL**

<b>RECETTES</b>		<b>DÉPENSES</b>	
<b>subventions, participations</b>		<b>licences</b>	
remise FFGolf sur licences	115,40	licences reversées à la fédération	330,00
participation frais de compétition 2FOPEN	108,72	licences reversées à la FFGolf	1 961,00
participation frais déplacement AG 2FOPEN	116,30	<b>sous-total</b>	<b>2 291,00</b>
participation 2FOPEN frais gestion ski	237,00	<b>prestations et affiliations</b>	
<b>sous-total</b>	<b>577,42</b>	prestations d'animation des sections	12 702,96
<b>participations des licenciés</b>		dépenses séjours	3 086,44
licences perçues à reverser à la fédération	394,00	affiliations à d'autres associations	120,00
licences perçues à reverser à la FFGolf	1 361,00	<b>sous-total</b>	<b>15 909,40</b>
cotisations aux sections	452,00	<b>achat de matériel</b>	
revente aux licenciés de produits achetés en gros	3 964,00	achat groupé de produits pour les licenciés	4 650,50
recettes séjours	2 805,64	<b>sous-total</b>	<b>4 650,50</b>
<b>sous-total</b>	<b>8 976,64</b>	<b>frais divers</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 554,06</b>	frais de compétition	341,72
<b>RÉSULTAT NÉGATIF DE L'EXERCICE</b>	<b>14 575,78</b>	frais de déplacement	725,40
<b>RECETTES + RÉSULTAT</b>	<b>24 129,84</b>	frais de bureau et bancaires	164,26
		frais de réception	19,00
		frais de communication	28,56
		<b>sous-total</b>	<b>1 278,94</b>
		<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>24 129,84</b>
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b>en caisse au 31/12/2017</b>		<b>en caisse au 31/08/2017 (fonds associatif)</b>	
compte courant comité	8 698,12	compte courant comité	329,50
compte courant golf	5 423,75	compte courant golf	1 799,23
livret A	14 082,64	livret A	11 500,00
<b>sous-total</b>	<b>28 204,51</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 628,73</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>-14 575,78</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 628,73</b>		

visa de la trésorière :



**2FOPEN-JS-94 2016-2017**

comptes	Aquagym	Badminton	Danse	Feldenkrais	Gymnastique	Marche nordique	Qi Gong	Tennis	Yoga	Golf	Comité hors sections	Comité
<b>solde au 31/08/2016</b>	<b>0,00</b>	<b>280,00</b>	<b>213,50</b>	<b>2,35</b>	<b>371,77</b>	<b>1 628,98</b>	<b>118,67</b>	<b>1 437,51</b>	<b>489,51</b>	<b>3 960,00</b>	<b>2 409,61</b>	<b>10 911,90</b>
<b>produits (recettes)</b>												
licences 2F reçues à reverser										1 804,00	4 484,00	<b>6 288,00</b>
licences FFGolf reçues à reverser										1 944,00		<b>1 944,00</b>
affiliation de la MGEN 94											587,00	<b>587,00</b>
intérêts livret A											82,64	<b>82,64</b>
subvention DDCCS/DNDS			125,00	496,00	133,00	250,00			496,00			<b>1 500,00</b>
subvention 2F dite "rétrocession"		24,00	182,00	116,00	114,33	297,33		96,00	103,83	253,50	11,01	<b>1 198,00</b>
remise FFGolf sur licences										115,40		<b>115,40</b>
subvention 2F frais compétition								696,00		458,72		<b>1 154,72</b>
subvention 2F AG fédérale											116,30	<b>116,30</b>
subvention 2F gestion ski											237,00	<b>237,00</b>
participation frais (Tennis-Club Mt Mesly)								235,00				<b>235,00</b>
cotisations aux ateliers	945,00			3 350,00	1 140,00	6 320,00		172,00	3 888,00	795,00		<b>16 610,00</b>
recettes séjours										6 594,58		<b>6 594,58</b>
revente produits (green fees, balles, cartes)										7 107,50		<b>7 107,50</b>
<b>total recettes</b>	<b>945,00</b>	<b>24,00</b>	<b>307,00</b>	<b>3962,00</b>	<b>1387,33</b>	<b>6867,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1199,00</b>	<b>4487,83</b>	<b>19072,70</b>	<b>5517,95</b>	<b>43 770,14</b>
<b>transfert entre comptes</b>												
décisions du comité directeur	74,37		44,30					-118,67				<b>0,00</b>
<b>total transferts</b>	<b>74,37</b>	<b>0,00</b>	<b>44,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-118,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>charges (dépenses)</b>												
licences 2F reversées										1 854,00	4 484,00	<b>6 338,00</b>
licences FFGolf reversées										1 961,00		<b>1 961,00</b>
prestations versées pour les ateliers	1000,28		500,00	3 529,61	826,57	4 946,50		420,00	4 320,00			<b>15 542,96</b>
affiliations versées										20,00	110,00	<b>130,00</b>
frais de compétition								580,00		386,72		<b>966,72</b>
frais de déplacement			64,80		450,00						210,60	<b>725,40</b>
frais de bureau					45,90					58,32	284,02	<b>388,24</b>
frais communication											28,56	<b>28,56</b>
frais de réception										233,50	19,00	<b>252,50</b>
dépenses séjours										6 982,43		<b>6 982,43</b>
achat produits (green fees, balles, cartes)										7 737,50		<b>7 737,50</b>
<b>total dépenses</b>	<b>1000,28</b>	<b>0,00</b>	<b>564,80</b>	<b>3529,61</b>	<b>1322,47</b>	<b>4946,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1000,00</b>	<b>4320,00</b>	<b>19233,47</b>	<b>5136,18</b>	<b>41 053,31</b>
<b>solde au 31/08/2017</b>	<b>19,09</b>	<b>304,00</b>	<b>0,00</b>	<b>434,74</b>	<b>436,63</b>	<b>3549,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1636,51</b>	<b>657,34</b>	<b>3799,23</b>	<b>2791,38</b>	<b>13 628,73</b>

visa de la trésorière : 

**2FOPEN-JS-94 2016-2017**

<b>RECETTES</b>		<b>DÉPENSES</b>	
<b>subventions, participations et affiliations</b>		<b>licences</b>	
affiliation MGEN 94	587,00	licences reversées à la fédération	6 338,00
subvention DDCS/CNDS	1 500,00	licences reversées à la FFGolf	1 961,00
"rétrocessions" licences 2FOPEN	1 198,00	<b>sous-total</b>	<b>8 299,00</b>
remise FFGolf sur licences	115,40	<b>prestations et affiliations</b>	
participation frais de compétition 2FOPEN	1 154,72	prestations d'animation des sections	15 542,96
participation frais déplacement AG 2FOPEN	116,30	dépenses séjours	6 982,43
participation 2FOPEN frais gestion ski	237,00	affiliations à d'autres associations	130,00
participation tennis-Club Mont-Mesly	235,00	<b>sous-total</b>	<b>22 655,39</b>
<b>sous-total</b>	<b>5 143,42</b>	<b>achat de matériel</b>	
<b>participations des licenciés</b>		achat groupé de produits pour les licenciés	7 737,50
licences perçues à reverser à la fédération	6 288,00	<b>sous-total</b>	<b>7 737,50</b>
licences perçues à reverser à la FFGolf	1 944,00	<b>frais divers</b>	
cotisations aux sections	16 610,00	frais de compétition	966,72
revente aux licenciés de produits achetés en gros	7 107,50	frais de déplacement	725,40
recettes séjours	6 594,58	frais de bureau et bancaires	388,24
<b>sous-total</b>	<b>38 544,08</b>	frais de réception	252,50
<b>recettes financières</b>		frais de communication	28,56
intérêts livret A	82,64	<b>sous-total</b>	<b>2 361,42</b>
<b>sous-total</b>	<b>82,64</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>41 053,31</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>43 770,14</b>	<b>RÉSULTAT POSITIF DE L'EXERCICE</b>	<b>2 716,83</b>
		<b>DEPENSES + RÉSULTAT</b>	<b>43 770,14</b>
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b>en caisse au 31/08/2016</b>		<b>en caisse au 31/08/2017 (fonds associatif)</b>	
compte courant comité	451,90	compte courant comité	329,50
compte courant golf	3 960,00	compte courant golf	1 799,23
livret A	6 500,00	livret A	11 500,00
<b>sous-total</b>	<b>10 911,90</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 628,73</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>2 716,83</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 628,73</b>		

visa de la trésorière :



**2FOPEN-JS-94 PRÉVISIONNEL 2017-2018**

<b>RECETTES</b>		<b>DÉPENSES</b>	
<b>licences</b>		<b>licences</b>	
licences perçues à reverser à la fédération	6230	licences reversées à la fédération (140x26+70x37)	6230
licences perçues à reverser à la FFGolf	1908	licences reversées à la FFGolf (36x53)	1908
<b>sous total</b>	<b>8138</b>	<b>sous total</b>	<b>8138</b>
<b>vie des sections</b>		<b>vie des sections</b>	
cotisations aux sections	13533	prestations d'animation des sections	15500
subvention DDCS/CNDS action1	1500	remise sur revente de produits (golf)	600
rétrocessions sur licences 2F (140x7+70x4)	1260		
remise FFGolf sur licences (36x2)	72		
participation frais de compétition 2FOPEN	1000	frais de compétition (tennis/golf)	1500
participation tennis-Club Mont-Mesly	235		
subvention DDCS/CNDS action1	1000	frais spécifiques action 2 (golf)	1000
<b>sous total</b>	<b>18600</b>	<b>sous total</b>	<b>18600</b>
<b>vie du comité</b>		<b>vie du comité</b>	
affiliation MGEN 94	525	frais de bureau et bancaires	450
participation 2FOPEN frais gestion ski	250	frais de réception	90
intérêts livret A	100	frais de communication	90
participation frais déplacement AG	110	frais de déplacement	225
		affiliations à d'autres associations	130
<b>sous total</b>	<b>985</b>	<b>sous total</b>	<b>985</b>
<b>vente de produits de produits (golf)</b>		<b>achat de produits (golf)</b>	
revente aux licenciés de produits achetés en gros	7000	achat groupé de produits pour les licenciés	7000
<b>recettes séjours</b>		<b>dépenses séjours</b>	
recettes séjours	7000	dépenses séjours	7000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>41723</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>41723</b>

visa de la trésorière : 